AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3197
FR0000066052-FS0922

25 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVENIR TELECOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 août 2020, la société de droit allemand DWS Investment GmbH[1] (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 août 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AVENIR TELECOM et détenir, pour le compte desdits fonds, 55 842 999 actions AVENIR TELECOM représentant autant de droits de vote, soit 6,58% du capital et 6,23% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la réception d'actions AVENIR TELECOM à titre de collatéral.

[1] DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.
[2] Sur la base d'un capital composé de 848 797 338 actions représentant 897 011 273 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général